

Un EPAGE pour l'Yerres

Une continuité pour le SyAGE
Une volonté des acteurs et de l'Etat
Un besoin pour le territoire

Forme juridique instaurée par la loi MAPTAM de janvier 2014
(modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des
métropoles)

Établissement Public d' Aménagement et de Gestion des Eaux :

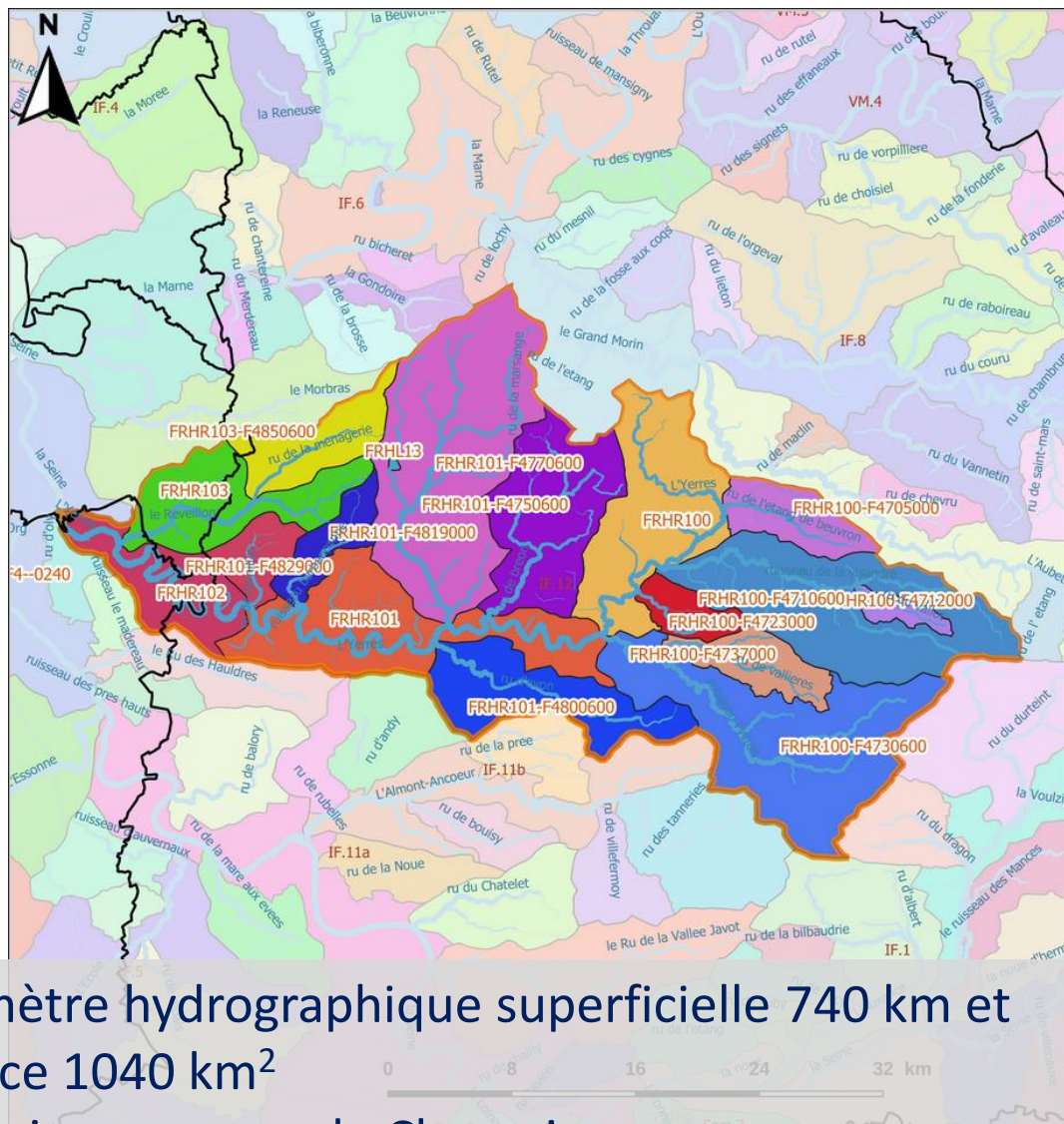
- ⇒ un groupement de collectivités territoriales (compétentes GEMAPI) constitué en syndicat mixte ;
- ⇒ à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve ;
- ⇒ en vue d'assurer la prévention des inondations (...) ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux »

Critères de l'art. R.213-49 du CE :

- ⇒ cohérence hydrographique du périmètre d'intervention ;
- ⇒ absence de superposition entre périmètres d'EPAGE ;
- ⇒ adéquation entre les missions de l'EPAGE et périmètre d'intervention ;
- ⇒ disposer de capacités techniques et financières cohérentes avec les actions ;

CONTEXTE

Territoire, compétences et organisation



L'unité hydrographique de YERRES et ses masses d'eau

Édité le 27 septembre 2019

Légende

DEPARTEMENT

UH observée

À cheval sur 3 départements

- 118 communes
- 25 EPCI dont 16 EPCI-FP

Périmètre hydrographique superficielle 740 km et surface 1040 km²
BV assis sur nappe de Champigny

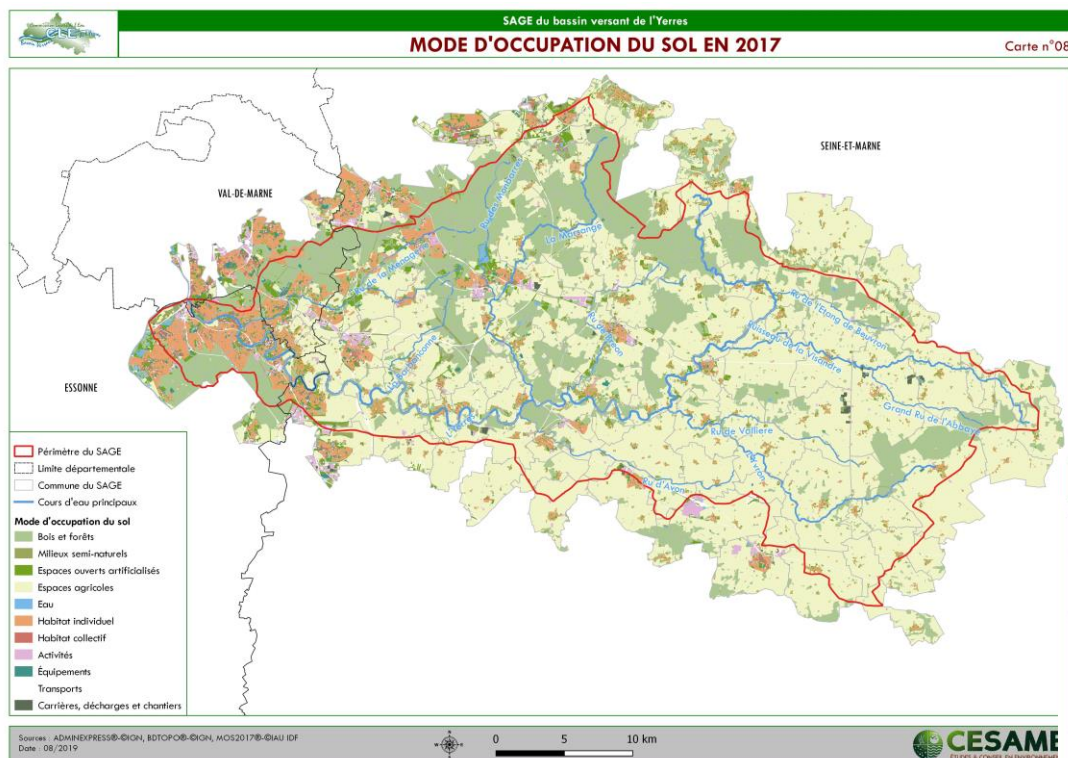
Échelle : 1:345836
Système de coordonnées :
RGF93 / Lambert-93
Sources : SANDRE - IRSTEA -
DRIEE
Cette carte est non contractuelle.



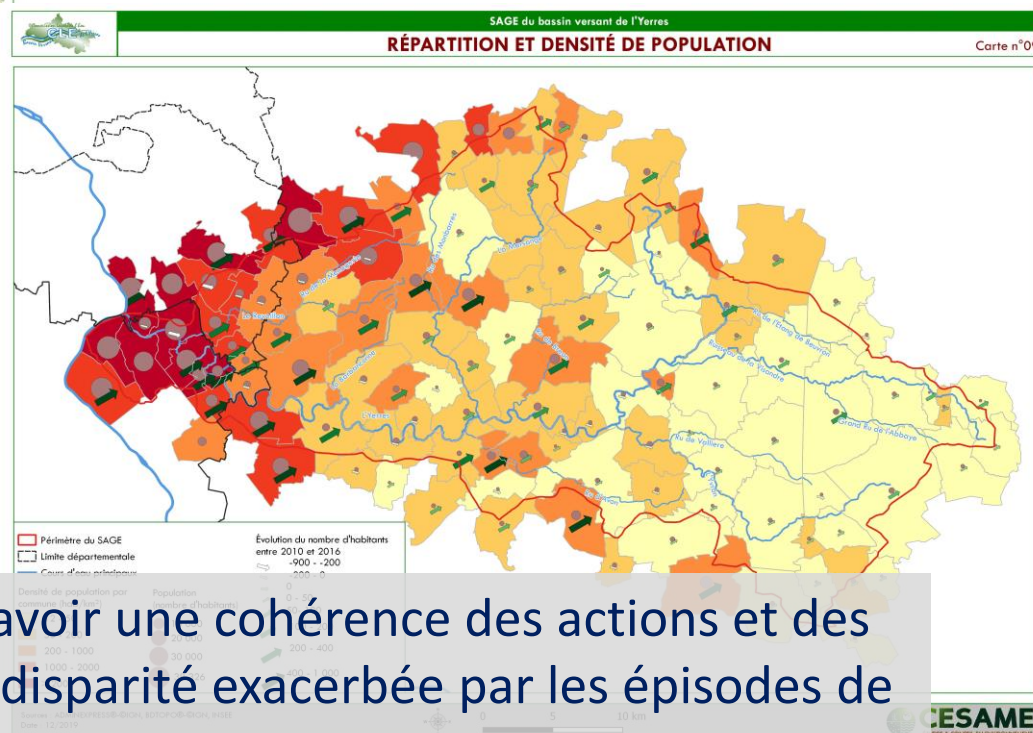
1

UNE RÉPARTITION AMONT-AVAL DISPARATE

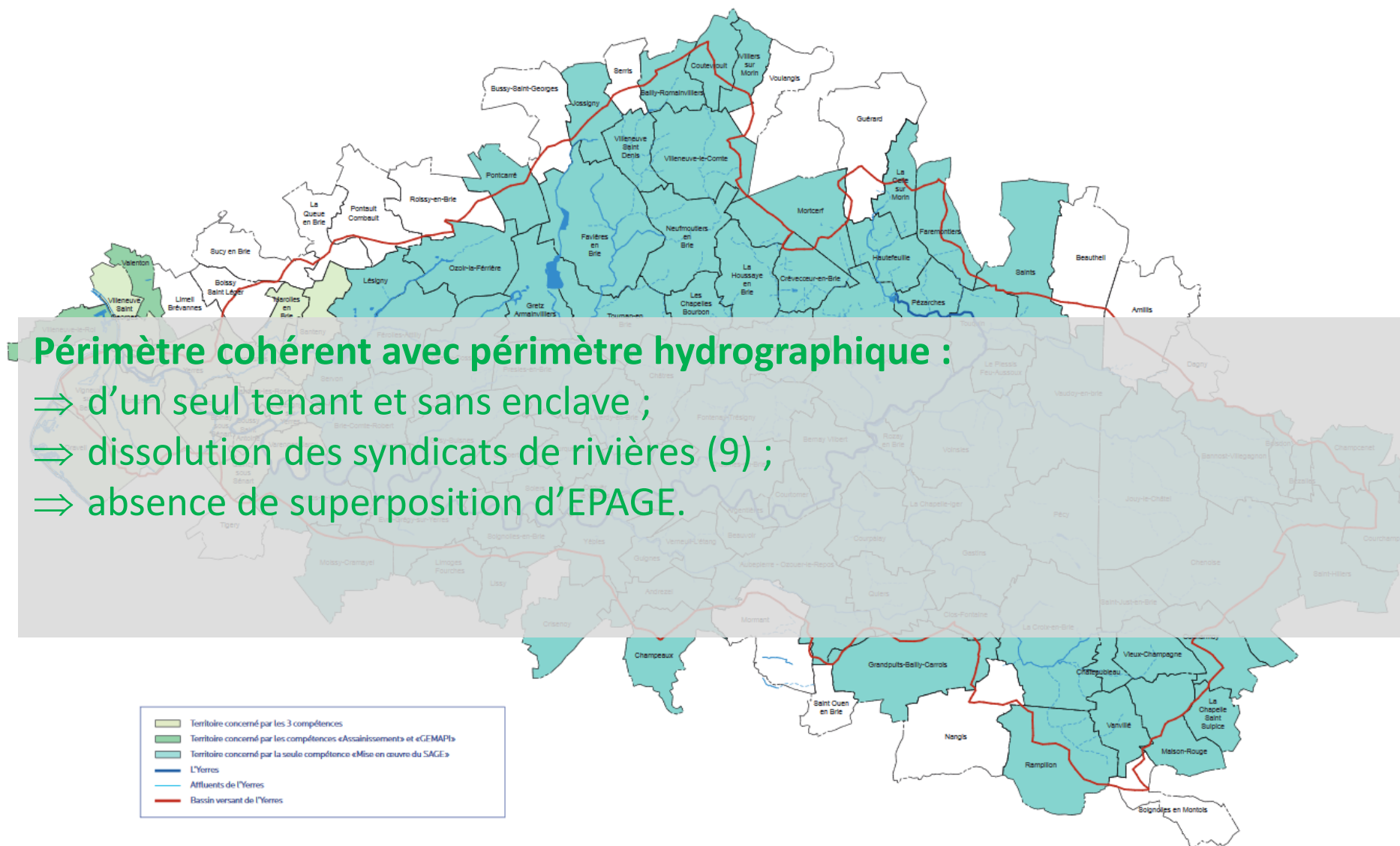
PROTÉGER
&
ENTREtenir



Disparité géographique
amont-aval



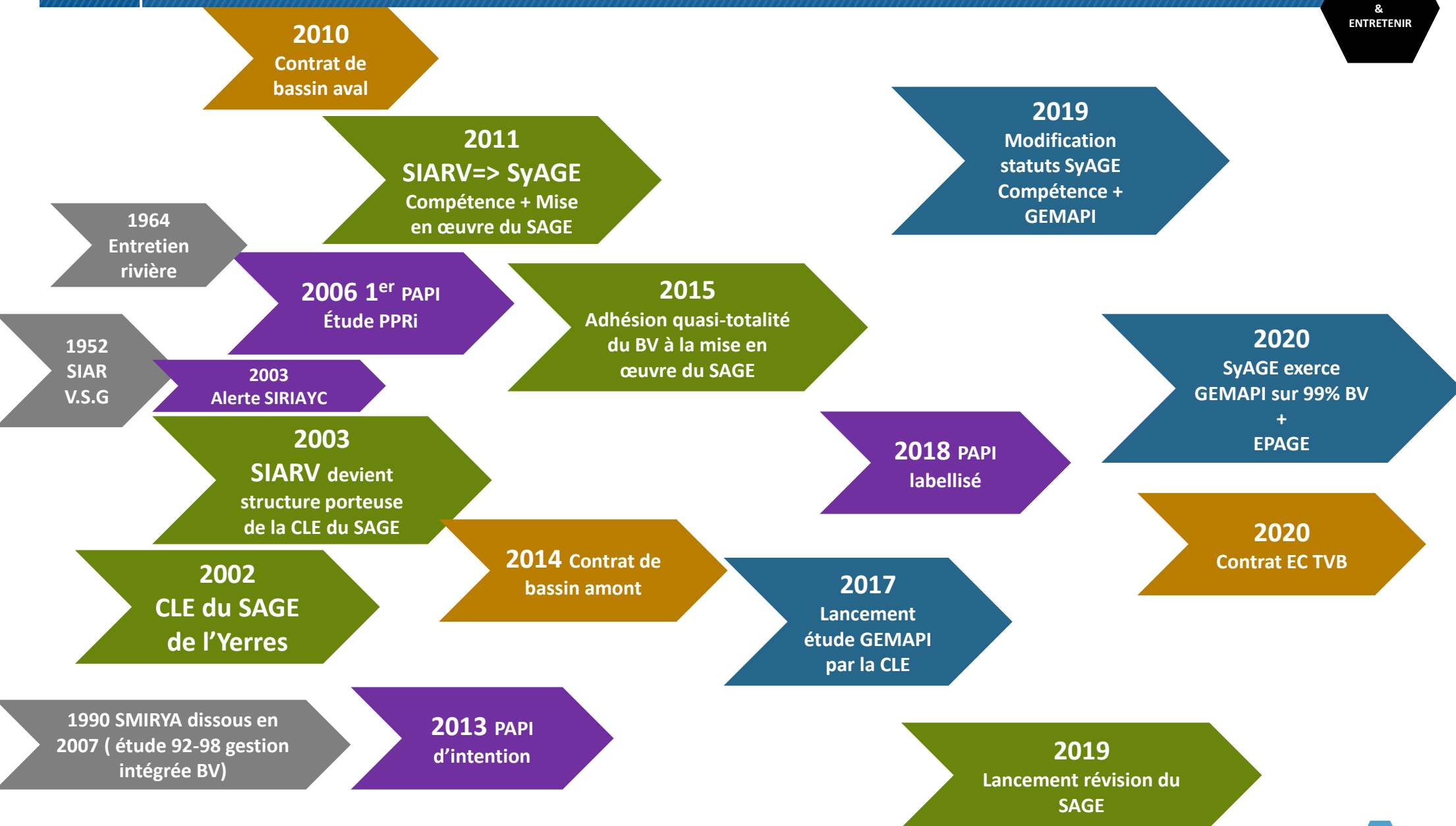
Motivation de la demande : volonté d'avoir une cohérence des actions et des liens amont-aval compte-tenu de cette disparité exacerbée par les épisodes de crues marquants



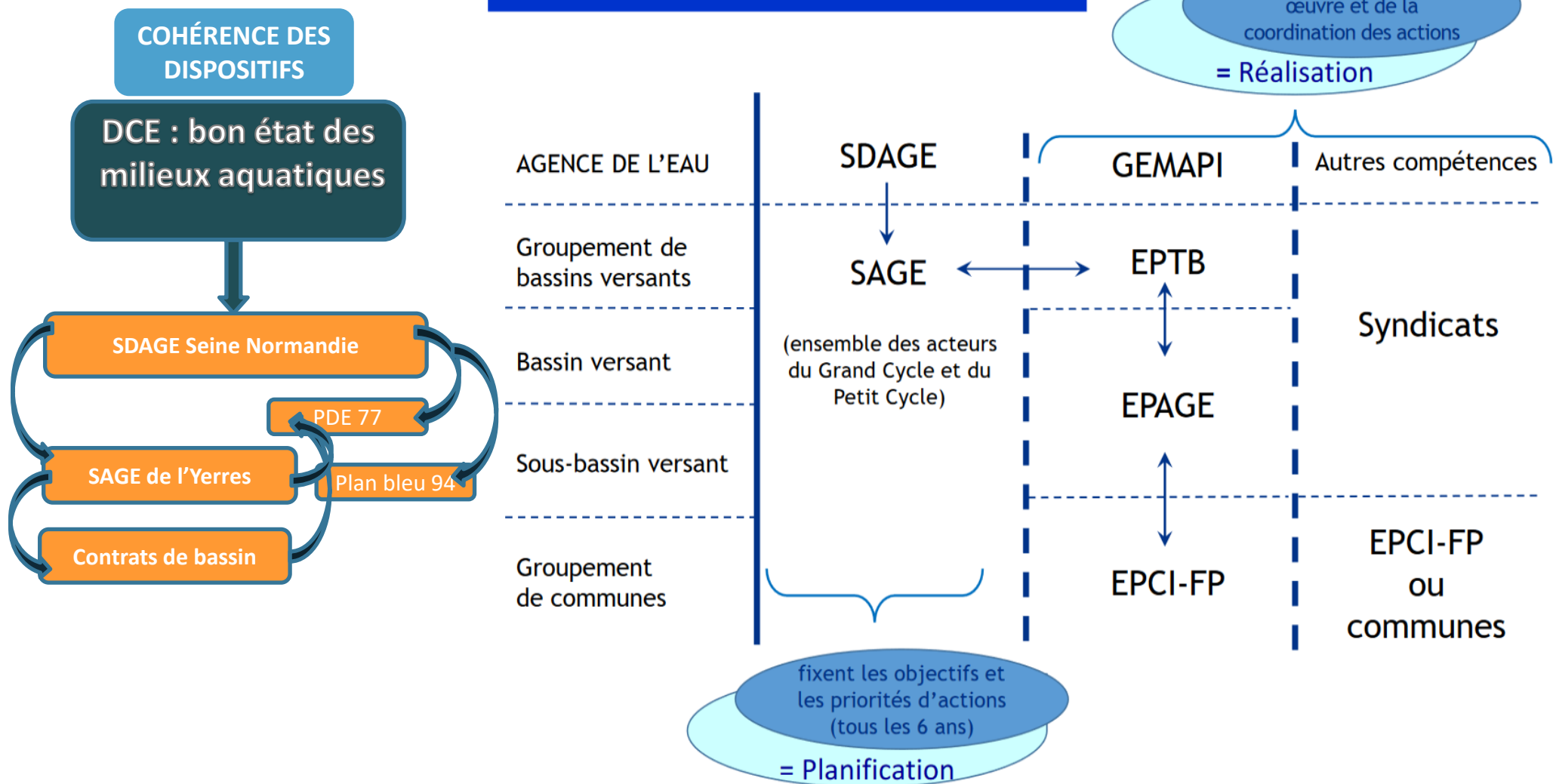
1

PROGRESSIVEMENT VERS LA GEMAPI

PROTÉGER
&
ENTREtenir



Articulation SDAGE / SAGE / GEMAPI



SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

- Syndicat mixte à la carte ;
- 67 ans d'existence pour l'assainissement puis 56 ans pour la gestion des cours d'eau ;
- Structure porteuse : SAGE de l'Yerres (planification), 3 PAPI de l'Yerres successifs...
- Syndicat mixte portant la mise en œuvre du SAGE depuis 2011 à travers 3 contrats

Au 1^{er} janvier 2020, le SyAGE est compétent pour :

- l'assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales (18 communes du BV) ;
- acteur de la gestion du ruissellement urbain à la source depuis 1989 (2013 règlement zéro rejet)
- la GEMAPI sur 99% du BV ;
- la mise en œuvre du SAGE sur l'ensemble du BV.

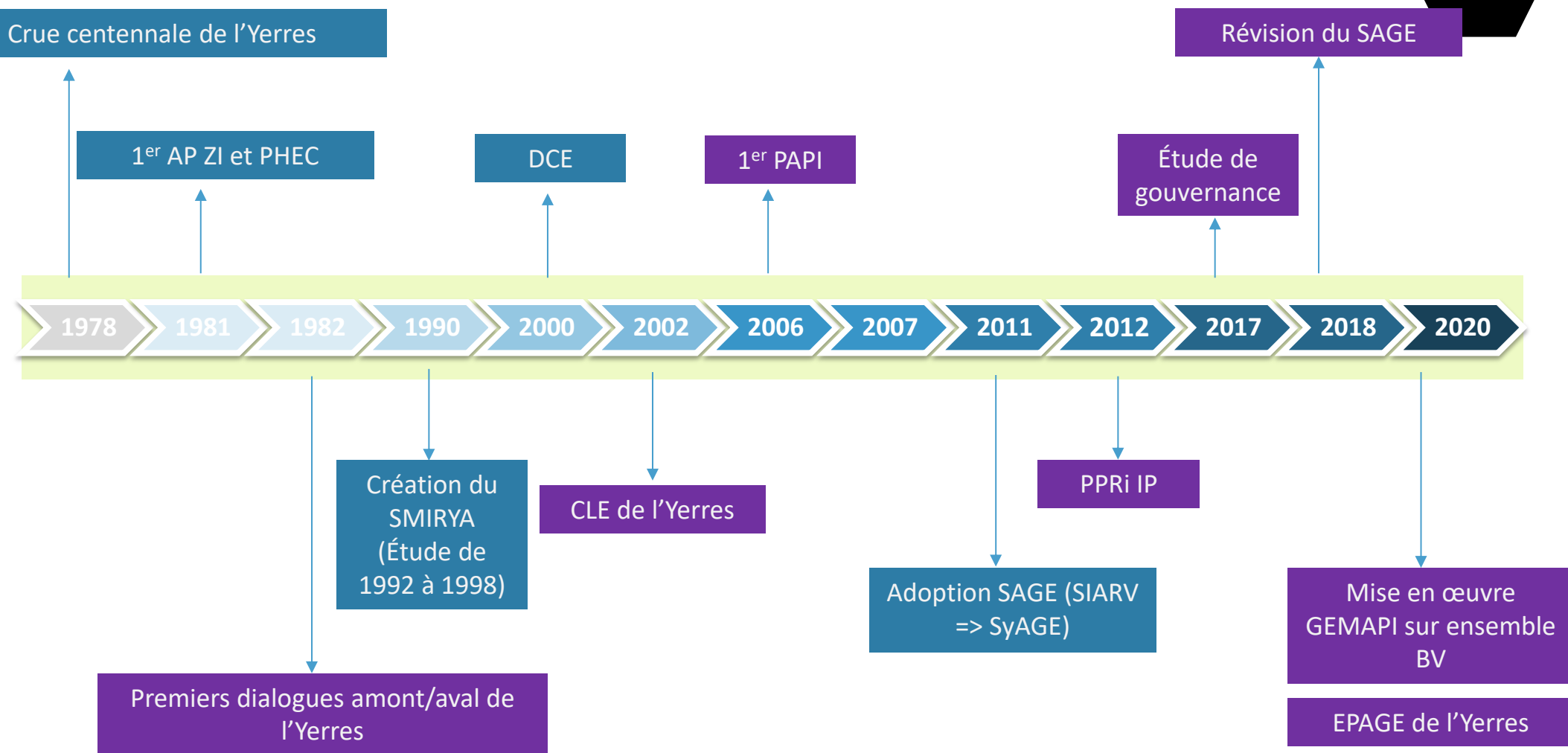
LA GEMAPI

L'étude de gouvernance, les enjeux de la mise en œuvre, les finances et moyens

2

L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE AMONT-AVAL

PROTÉGER
&
ENTRETIENIR



- COPIL des contrats de bassin => opportunité de travailler ensemble (**18** depuis 2011)
- Journées thématiques (ripisylve, biodiversité, renaturation cours d'eau, eaux pluviales...) => **7** depuis 2014
- COPIL depuis le PAPI d'intention **X**

2 CONSTRUCTION D'UNE GOUVERNANCE PAR ET POUR LES ACTEURS

PROTÉGER
&
ENTREtenir

ETUDE DE GOUVERNANCE PORTÉE PAR LA CLE

Phase 0

- Clarifier les attentes, les besoins et les objectifs

Phase 1

Etat des lieux et
étude juridique

- Faire connaissance
- Etre sur le même niveau de connaissance

Phase 2

Recensement des
actions GEMAPI et
évaluation
financière

- Echanger sur les intérêts partagés ou opposés
- Se projeter dans un futur commun
- Imaginer les actions du futur
- Construire une entente globale

Phase 3

Proposition de
scénarios de
structuration

Phase 4

Formalisation de la
mise en œuvre du
scénario choisi

- Négocier un accord concret
- Aller dans les détails de la mise en œuvre
- Appuyer la prise de décision en dehors des cercles de l'étude

Début des
ateliers
participatifs avec
EPCI-FP et
syndicats



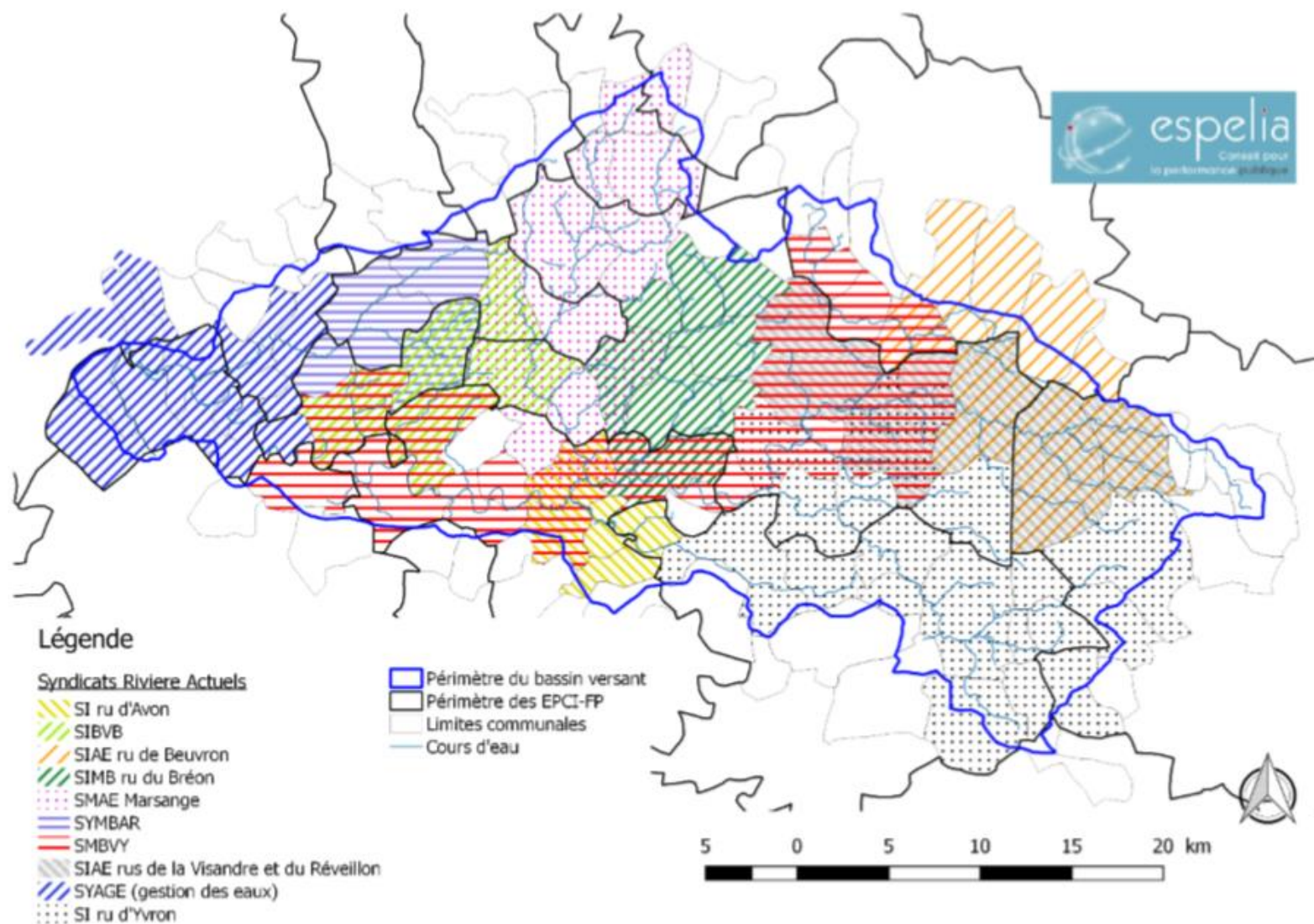
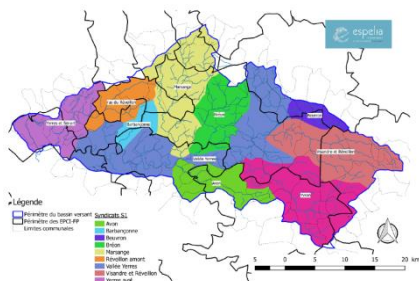


Figure 1. Périmètres des syndicats au 1er janvier 2018.

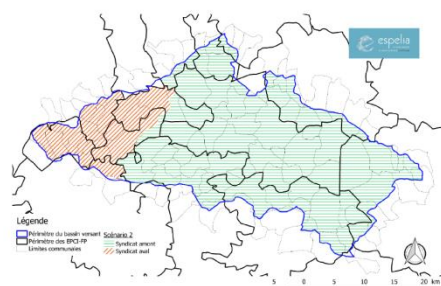
2

AU CHOIX DE L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT...

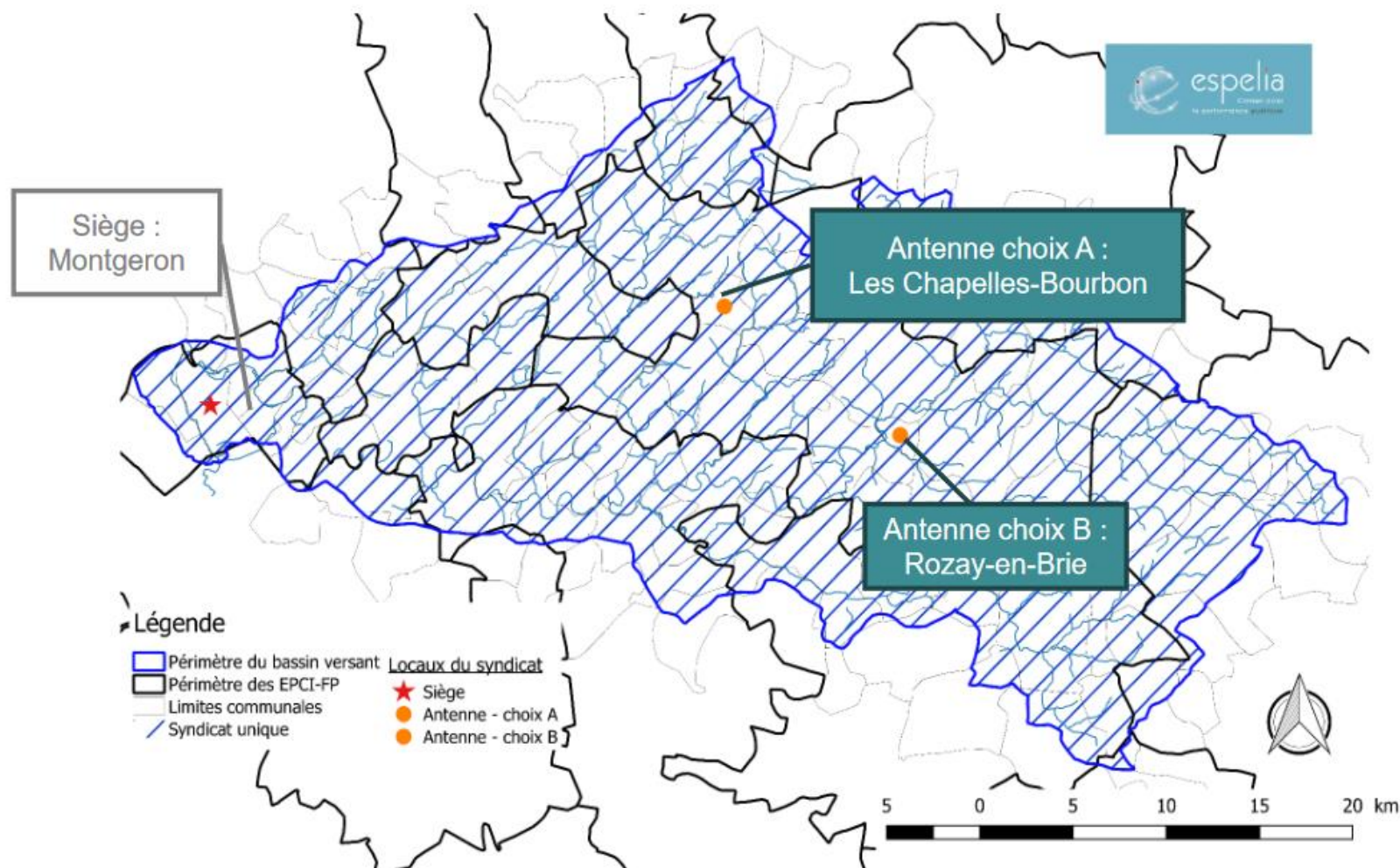
PROTÉGER
&
ENTRETIENIR



Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3 – celui privilégié

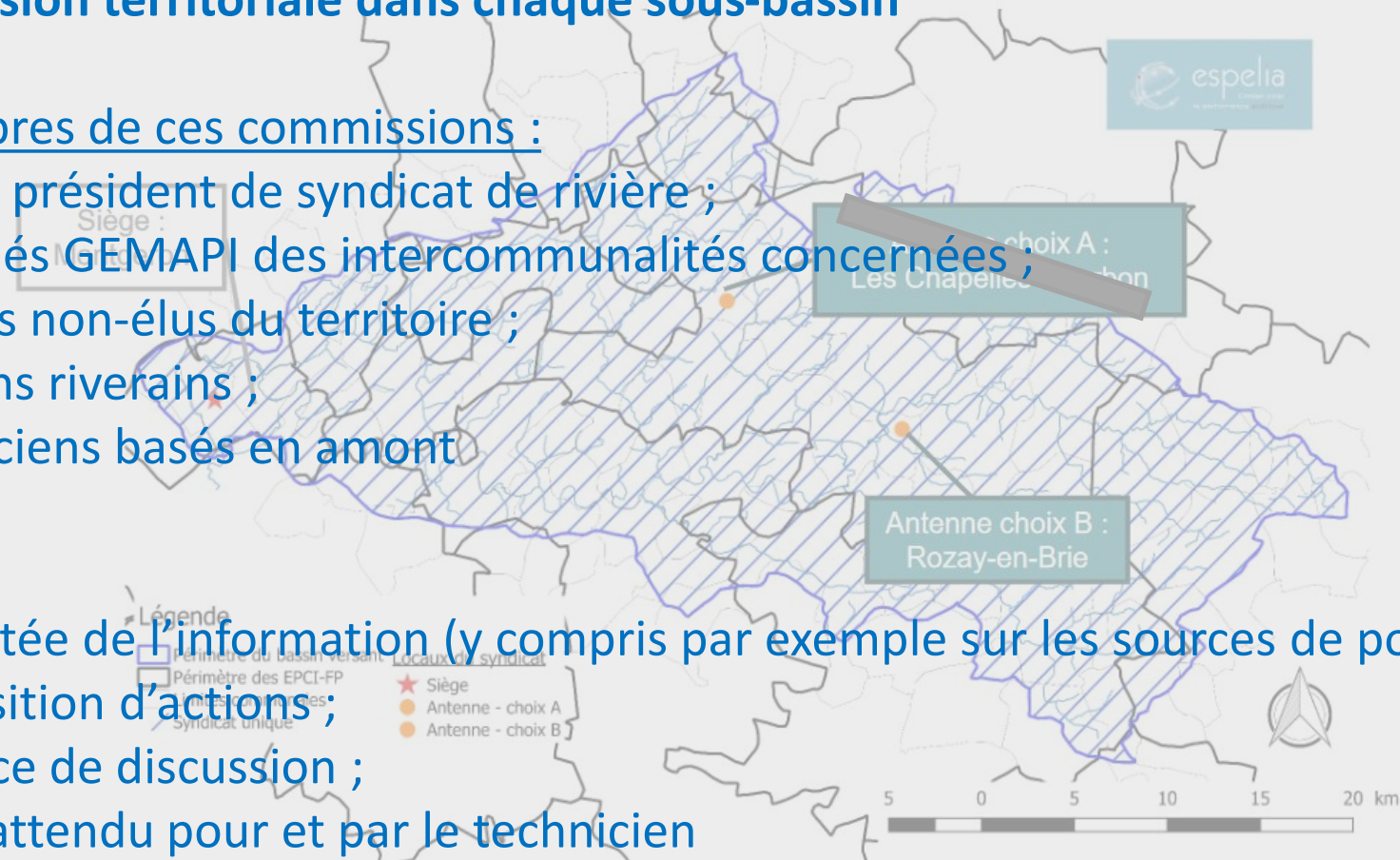
1 commission territoriale dans chaque sous-bassin

Les membres de ces commissions :

- ancien président de syndicat de rivière ;
- délégués GEMAPI des intercommunalités concernées ;
- experts non-élus du territoire ;
- citoyens riverains ;
- techniciens basés en amont

Le rôle :

- remontée de l'information (y compris par exemple sur les sources de pollution) ;
- proposition d'actions ;
- instance de discussion ;
- relais attendu pour et par le technicien



Forces

- Yerres : une vision « bassin-versant »
- SyAGE en tant que leader sur le BV
- Des élus locaux impliqués
- Peu d'enjeux de pouvoir
- Une culture de la négociation bien implantée

Faiblesses

- Compréhension différentes de la loi
- Quid des autres items du grand cycle de l'eau ?
- Des petits syndicats avec peu de moyens

BASES pour redéfinir/affiner les enjeux/actions

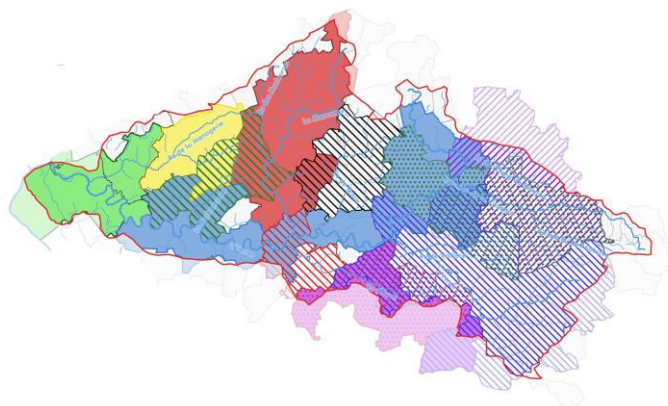
Opportunités

- Cohérence hydrographique
- Economie d'échelle
- Base pour continuer de faire converger la gestion de l'eau
- Simplification du paysage des acteurs

Menaces

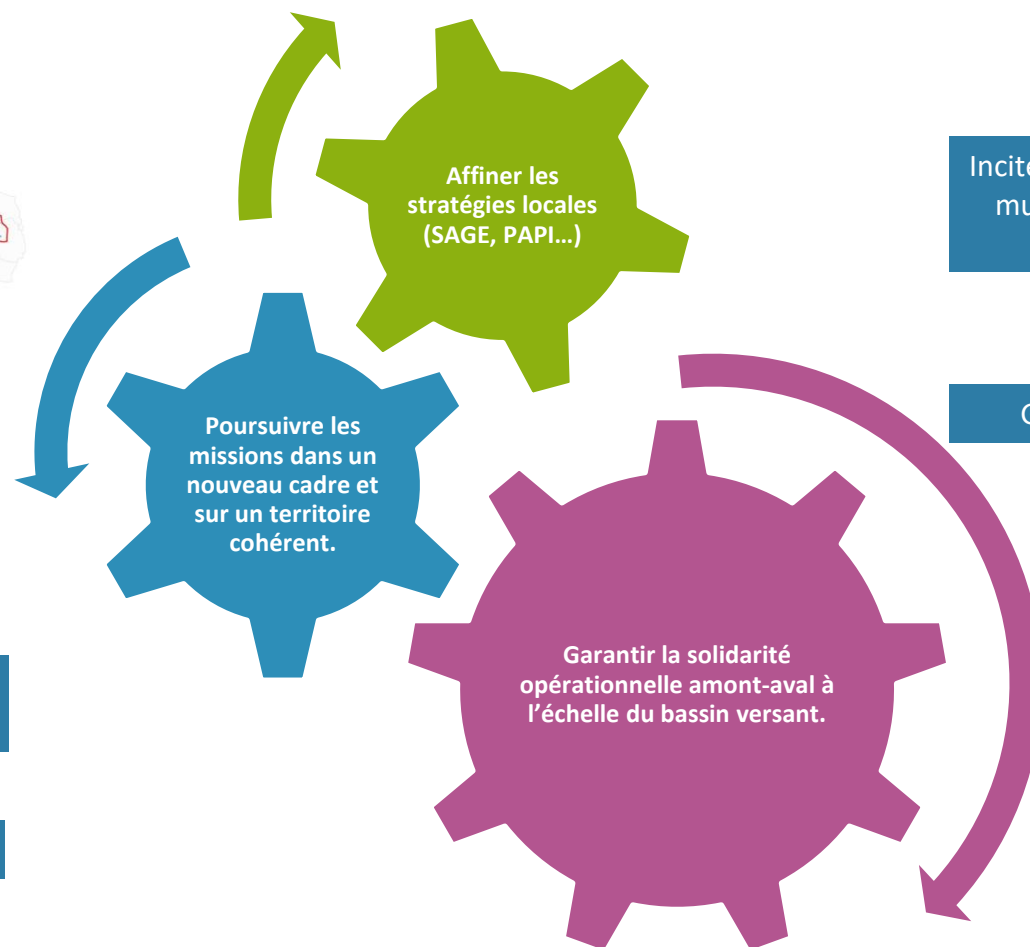
- Sentiment d'abandon de l'amont
- Vision techniciste de la rivière
- Gestion unilatérale de la rivière : moins d'acteurs donc moins de concertation

S'affranchir d'une gestion par cours d'eau



Clarifier les statuts autour de la compétence GEMAPI

Simplifier la clé de répartition



Inciter les collectivités à s'organiser pour mutualiser leurs moyens et être plus efficaces faces aux enjeux

Gestion intégrée des cours d'eau

Rôle de l'EPAGE

Enjeux :

- enjeux sur la continuité écologique (76 ouvrages faisant obstacle à l'écoulement et 30 seuils infranchissables) ;
- zones humides (161 globalement en état mauvais) ;
- risque inondation

Actions :

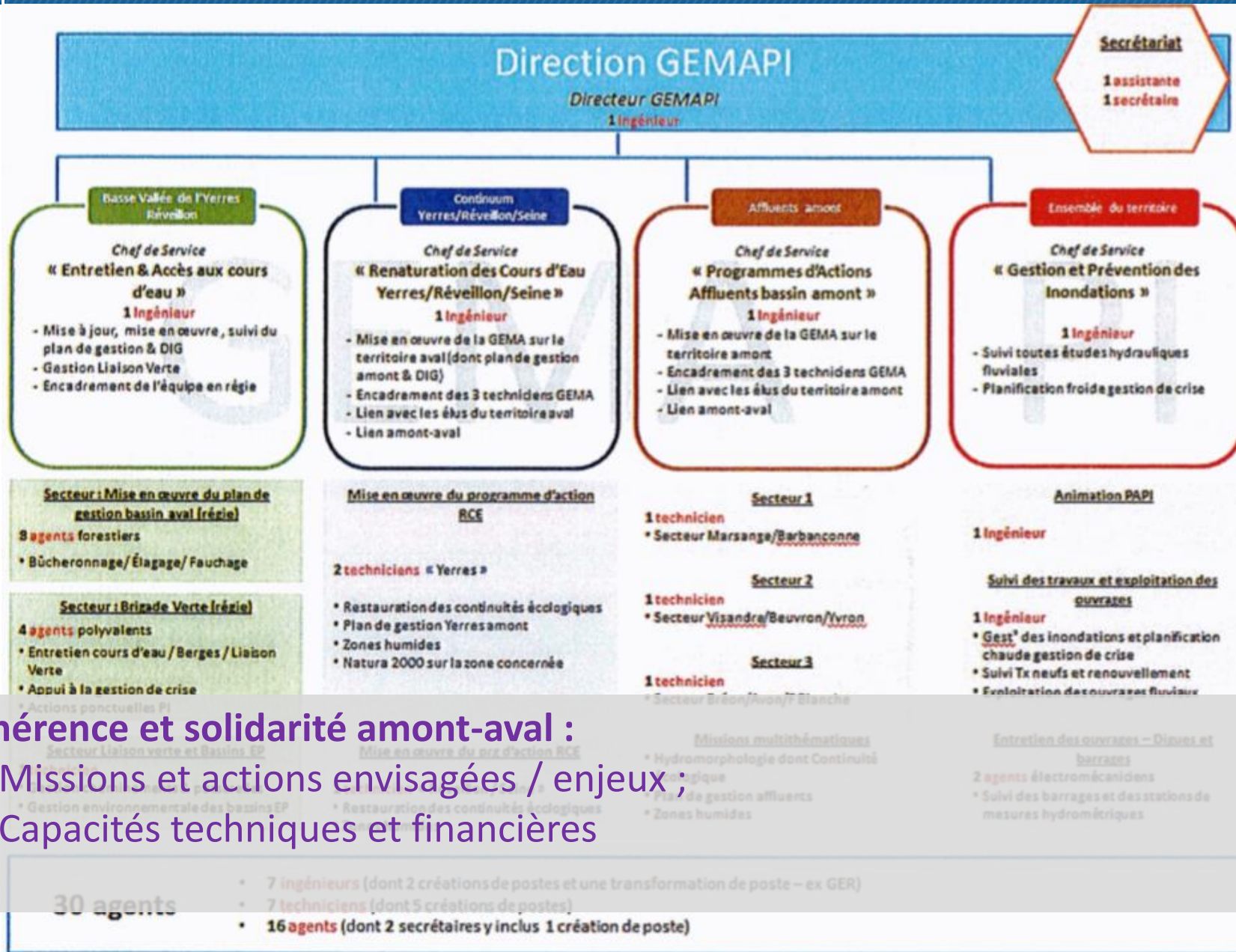
- rétablissement de la continuité écologique, renaturation berges ;
- étude de restauration hydromorphologique et écologique des affluents amont ;
- gestion d'ouvrages existants (vannes, barrages à clapet mobiles, digues..) ;
- suivi stations pluviométrie et débitmétrie –système information crues de l'Yerres,
- études et travaux sur les ZEC et transformation quartier Blandin à VSG
- Ajout de qqs photos

Montant total envisagé en dépense sur 5 ans : 17, 086 millions d'euros HT

- Chaque collectivité adhérente => contribution financière fixée au regard de son nombre d'habitants ;
- Groupements de collectivités => population prise en compte est celle des communes situées sur le périmètre d'intervention du SyAGE ;
- Lorsque compétence GEMAPI ne s'exerce que sur une partie du périmètre d'une commune => la population prise en compte est celle de la commune pondérée par le pourcentage de la superficie du territoire sur lequel le SyAGE exerce sa compétence

Délibération du CS –fin 2019 :

- BVY 1 : 7,40 €/ habitant pour la quote-part « Bassin versant Yerres »
- BVY2 : 4, 52 €/habitant pour quote-part supplémentaire « Accès aménagés et continus »
- 1,00 €/ habitant pour la quote-part ancienne (dette)



Cohérence et solidarité amont-aval :

⇒ Missions et actions envisagées / enjeux ;

⇒ Capacités techniques et financières

